

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2018

A 20 H 30 – CONVOCATION DU 25 mai 2018

Présents : GOZZERINO Gislain – MORISET Marc, GASPAROTTO Benoit, MARILLIER Mireille, MARTY Thierry, GIBERT Mickaël, VAN DE HEL Wander, BARBIN Stéphanie, YRIEIX Françoise, MAJOU Frédéric

ORDRE DU JOUR

- **Transfert de compétences assainissement collectif**
- **Site Web**
- **Travaux à venir**
- **Questions diverses**

Site Web :

Mme BULHER Virginie informe l'assemblée que le site est terminé, les dernières relectures ont été faites

La Présentation officielle du site aura lieu au village d'entreprise de Gouneau le Mercredi 20 juin 2018, seront invités les élus de la commune et de la Communauté de communes

Madame BUHLER explique que le règlement général sur la protection des données, RGPD, est entré en application le 25 mai 2018, cela est le nouveau cadre européen concernant le traitement et la circulation des données à caractère personnel. Le site de Laparade est concerné par cette nouvelle mesure. Le devis de mise en conformité présenté par JMSIL, prestataire technique du site, s'élève à 360 € TTC, Le conseil municipal considérant qu'il y a obligation de se mettre en conformité accepte le devis de JMSIL pour un montant de 360 € TTC.

Il est également proposé de créer un logo pour le site web, le devis proposé par Amandine DAUVERGNE s'élève à la somme de 361.25 € TTC, le conseil municipal considérant l'intérêt d'avoir un nouveau logo pour le site web, décide à la majorité (2 voix contre) de confier le travail à Amandine DAUVERGNE, précision étant faite que le logo actuel sera toujours utilisé.

La commission Web a demandé un devis pour faire la communication du site dans le village, sont proposés :

- Flyers
- Banderole
- Panneau à l'entrée du village

Chaque prestation est proposée à 240 €

Le conseil retient la banderole qui sera installée sur le mur de l'ancienne école du Jardin Public, face à l'aire de Jeux.

Transfert de compétences assainissement collectif :

Monsieur le Maire rappelle la présentation qui a été faite, par la Présidente et le Directeur de EAU 47 lors de la précédente réunion, au sujet du transfert de compétences du réseau d'assainissement collectif

Le conseil municipal, après délibéré, à l'unanimité considérant l'intérêt pour la commune de bénéficier des compétences de Eau 47, décide de transférer la compétence assainissement collectif à Eau 47 avec effet au 1^{er} janvier 2019

TRAVAUX COMMUNAUX

Mme MARILLIER précise qu'il serait opportun de refaire les peintures des volets du bâtiment du jardin Public coté aire de jeux.

Monsieur le Maire précise que ces travaux seront programmés pour le budget 2019

Travaux local technique,

Monsieur le Maire informe que l'architecte doit préparer le projet dans les prochaines semaines

Travaux des trottoirs, Monsieur Marty informe le conseil qu'il a contacté l'entreprise GIONCO pour devis, en attente de réponse de l'entreprise.

Borne incendie : les travaux sont imminents à Touraille, près du château d'eau et aux Bernats
Pompier de la vallée du Lot : le chef de centre actuel sera soutenu par 4 adjoints avec une responsabilité pour chaque personne.

Travaux Gite D : Une réunion de chantier doit être programmée prochainement avec l'ensemble des artisans afin de définir exactement l'organisation des travaux.

Emploi d'été : Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a reçu une demande d'un jeune Laparadais pour un job d'été au sein du village. Après délibéré, le conseil municipal,

Considérant que la période d'été est période de congés pour les agents communaux

Considérant que les activités festives de la période estivale occasionnent un surcroît de travail aux agents communaux

Décide de recruter les jeunes Laparadais volontaires pendant 15 jours renouvelable si besoin, durant la période juillet et août, sur candidature spontanée.

Orion 47 : l'association demande un lieu pour se réunir, Monsieur le Maire propose une salle de l'Étage du bâtiment du Jardin Public, le conseil donne un avis favorable pour la salle de l'étage.

Gite le Chai : faire l'installation d'un lave-vaisselle et déplacer le lave-linge : Le conseil décide de demander un devis à l'entreprise Crouzet.

QUESTIONS DIVERSES

Le Feu de la St Jean est reconduit en 2018 et aura lieu le 24 juin sur le site du camping.

Monsieur MARTY Informe le conseil que le stationnement dans la rue de Monclar à l'angle de la rue du Mur des Fusillés est dangereux, il demande que soit pris un arrêté municipal pour interdire le stationnement sur ce tronçon de rue.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 h